

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration
Mercredi 8 janvier 2020 à 9h30 - Salle RDC du Pavillon.

Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette ayant démissionné, le nombre de membres est de 24. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 12 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs:			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez		X	Pouvoir Elefériou
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin		X	
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefériou	X		
Collège des ATS			
Laurence Probst	X		
Aurélié Timsit		X	Pouvoir L Probst
Barmak Lahiji		X	Pouvoir Bourdier
Philippe Bourdier	X		
Collège des étudiants			
Aliénor Malignac		X	
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz		X	
Miguel Madrid-Vertel	X		
Personnalités de droit			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	Pouvoir Fridé
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Jean- Luc Delpeuch (Président D'Hesam Université)		X	Pouvoir Le Coq
Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)		X	Pouvoir Ducourtieux
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)		X	
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X		
Nombre de voix	14	10	6
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)	X		
Présidente CPS et CFVE		X	
Présidente CR et Vice Présidence CPS	X		
Contrôleur budgétaire	X		
Agent comptable	X		
Directeur régional des affaires culturelles d'IDF ou représentant		X	
Recteur d'académie ou représentant		X	

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 18** (12 présents + 6 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H45 ouverture de la séance du Conseil d'Administration.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9H30	1	Présentation du RD du 04/12/2019 et point d'actualités	Anne D'Orazio	<i>Relevé de décision du 04/12/2019</i>
<p>Madame D'Orazio informe le conseil d'administration de la présence Monsieur Marc Kreckelbergh en charge du contrôle budgétaire au sein de la DRFIP et le remercie pour sa présence à cette séance qui prévoit l'examen du budget initial.</p> <p>Elle revient sur la démission de la présidente du Conseil Pédagogique et Scientifique. Elle tient à souligner la qualité et l'ampleur de son travail à la présidence de la CFVE et du CPS alors que l'année 2019 était une année de double transformation pour l'école avec un nouveau statut de gouvernance et un nouveau programme pédagogique. Elle indique par ailleurs qu'il convient de prendre acte de la difficulté de fonctionnement de cette nouvelle gouvernance et du problème structurel et fonctionnel de la réforme des ENSA de 2018. Elle précise à ce titre qu'un courrier à l'attention du Ministre daté du 13/12/2019 a été rédigé par les directeurs et présidents de conseil d'administration des ENSA.</p> <p>Elle informe en outre les administrateurs de la réception d'un courrier du Préfet de région qui prend acte du SPSI de l'ENSA PLV et confirme que celui-ci est conforme aux attentes de l'État.</p> <p>Décision : Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.</p>				

9h45	2	Présentation et approbation du Budget initial (BI) 2020:	Caroline Lecourtois,	- <i>Budget initial 2020 ;</i> - <i>Note de présentation ordonnateur BI2020</i>
<p><i>10 h15 arrivée de Marion Cloarec-Simon et de Mireille Alphonse</i> <i>Le nombre total de voix est porté à 20 (14 présents et 6 pouvoirs)</i></p> <p>Madame D'Orazio indique qu'il s'agit de présenter en séance le budget initial que le conseil d'administration doit valider avec mention expresse puisqu'il devra être exécutoire dans les 15 jours afin d'assurer les paies des agents T3 qui relèvent du financement direct de l'établissement.</p> <p>Elle propose de soumettre au vote la délibération relative au budget initial 2020 de l'ENSAPLV après en avoir fait lecture :</p> <p><u>Délibération n° 2020-1 du 8 janvier 2020</u></p> <p>Adoption du Budget initial 2020 de l'ENSA Paris la Villette</p> <p>Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,</p> <p>la Directrice entendue,</p> <p>Le contrôleur budgétaire entendu,</p>				

après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les éléments de prévision budgétaire 2020 comme suit :

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Plafond d'emplois : 101,5 (sous plafond LFI)
+ 1 (hors plafond LFI)
Soit : 102,5 (plafond de l'organisme)

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Dépenses AE :

- personnel : 3 108 000 €
- Fonctionnement : 2 722 850 €
- Investissement : 70 000 €

Dépenses CP :

- personnel : 3 108 000 €
- Fonctionnement : 2 734 850 €
- Investissement : 70 000 €

Recettes : 5 340 835 €

Solde budgétaire : - 572 015 €

Tableau 4 : équilibre financier

- besoins : 572 015 €
- financements : 572 015 €

Tableau 6 : compte de résultat prévisionnel

- variation de trésorerie : - 572 015 €
- résultat patrimonial : - 834 516 €
- insuffisance d'autofinancement : - 502 015 €
- niveau final du fonds de roulement : 674 320 €

La délibération 2020-1 du 8 janvier 2020 est votée à l'unanimité.

Madame D'Orazio remercie les membres du conseil d'administration pour leur vote, ainsi que Monsieur Kreckelbergh pour son intervention et sa présence.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité le Budget initial 2020 tel que lu en séance.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

10h30	3	Présentation et approbation du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) 2020	Christian Brossard	- Note PPI 2020 - Tableau PPI
-------	---	--	--------------------	----------------------------------

Madame D'Orazio donne la parole au secrétaire général.

Monsieur Christian Brossard rappelle que le plan pluriannuel d'investissement est un exercice normé par la tutelle chaque année et qu'il est présenté au conseil d'administration à titre informatif. Pour autant, ce plan pluriannuel d'investissement est en relation avec le travail réalisé avec le conseil d'administration sur le document d'orientation budgétaire. Il recueille l'ensemble des investissements valorisables et éligibles par la tutelle sur les investissements

qu'elle accepte de financer tous les ans.

Ce plan pluriannuel d'investissement sera envoyé à la tutelle. Il fera l'objet d'un traitement par le ministère de la culture pour un éventuel abondement d'une subvention d'investissement qui arrive normalement au mois de mars chaque année. Il est espéré que cette subvention d'investissement arrive avant le prochain budget rectificatif de manière à ne pas devoir multiplier les budgets rectificatifs.

Ce PPI est élaboré au regard de sept éléments principaux de contexte:

1. L'Inspection Santé et Sécurité au Travail de l'établissement qui s'est déroulée en novembre 2018;
2. La commission de sécurité et d'accessibilité de la préfecture qui s'est tenue en mai 2019 ;
3. L'état de vétusté du site de Flandre ;
4. Les besoins en équipement de l'établissement
5. Le projet de desserrement de l'établissement;
6. Le projet d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (AD'AP) ;
7. Le projet de relocalisation de l'établissement et le cadre du CPER 2021-2027.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

11h00	4	Présentation de la programmation des activités « CVEC » pour l'année 2020	Clémentine Cau	(Information faite aux administrateurs en séance)
<i>11h00 départ de Miguel Madrid Vertel, pouvoir Clémentine Cau</i> <i>Le nombre total de voix est porté à 20 (13 présents et 7 pouvoirs)</i>				
<p>Madame D'Orazio informe les membres du conseil d'administration qu'elle a demandé à Madame Clémentine Cau, élue du collège des étudiants, de préparer une présentation de la programmation des activités CVEC. En préambule, elle rappelle que depuis 2019, dans les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants ont l'obligation de s'acquitter d'une contribution CVEC (contribution à la vie étudiante et du campus). Les étudiants paient cette contribution obligatoire à hauteur de 91 €, condition préalable à leur inscription dans un établissement. Les établissements du ministère de la Culture ne récupèrent pas la totalité du montant, mais seulement 20 euros quand les établissements relevant de la tutelle MESRI se voient attribuer 40 euros par étudiant.</p> <p>La représentation étudiante de l'ENSAPLV travaille avec la direction de l'établissement sur l'exécution et la réalisation de ce budget CVEC. Les orientations avaient été prises en 2019 et un budget 2020 est à mettre en œuvre. Pour rappel, les fonds de cette contribution sont fléchés de manière stricte et ne peuvent en aucun cas être reversés dans les fonds globalisés de l'établissement. Madame Clémentine Cau prend la parole pour présenter la note explicative sur la répartition du budget CVEC 2020. La contribution à la vie étudiante a été mise en place l'année précédente, et ce fut l'occasion pour la commission en charge de sa répartition de proposer de nombreux projets pour améliorer les conditions de vie des étudiants de l'ENSAPLV notamment dans la prévention santé ou l'accès aux activités associatives de l'établissement. Le budget avait été réparti mais tous les projets n'ont pu se faire (par manque de temps, de logistique ou encore pour non-faisabilité). Le Budget CVEC pour l'année 2020 repose donc sur l'assemblage de trois budgets (les reliquats du budget CVEC 2019 non-utilisé, un complément exceptionnel du CROUS pour l'année 2019 ainsi que le budget annuel 2020). Après concertation avec la commission CVEC, les étudiants aimeraient se concentrer sur l'accès à l'information, à la culture et à l'ouverture de l'école sur le monde.</p> <p>Par ailleurs, Il est rappelé que dans un souci d'équité et d'aide ponctuelle les administrateurs, lors du CA de décembre 2019, ont souhaité qu'un fond d'aide d'urgence soit mis en place à l'ENSAPLV. Sur le principe, il sera abondé chaque année par les reliquats des crédits CVEC non consommés dans les années antérieures. Le principe de ce fond d'aide d'urgence, voulu par le Conseil d'administration, doit maintenant trouver sa traduction opérationnellement en lien avec les services de l'établissement pour une mise en œuvre en 2020. Les conditions d'attributions de l'aide d'urgence et des modalités de mise en œuvre devront être présentées lors des prochains CA.</p>				
Décision :				
Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du Conseil d'Administration.				

11h30	5	Désignation de la représentation de l'ENSAPLV au CA de HESAM Université dans le cadre du nouveau Conseil d'administration de la COMUE	Anne D'Orazio,	
<p>Madame D'Orazio rappelle que des élections au sein de HESAM Université ont eu lieu en décembre 2019 permettant le renouvellement des membres du conseil d'administration. Par déficit de candidature, le conseil académique (CAC) n'a pu être renouvelé et installé ; de nouvelles élections devront être programmées courant 2020.</p> <p>Plusieurs enseignants-chercheurs de l'ENSA PLV ont été élus au CA d'HESAM Université (Madame Catherine Maumi, Madame Rosa De Marco, Monsieur Michel Hossler, il y a également un représentant étudiant). Le conseil d'administration de l'ENSAPLV doit désormais désigner le représentant de l'établissement afin qu'il siège au sein du conseil d'administration d'HESAM Université. Cette désignation est l'objet de la délibération du conseil d'administration de ce jour.</p> <p>Il est rappelé que Mme Anne D'Orazio était jusqu'alors administratrice d'HESAM Université en qualité d'élue dans les collèges Enseignant-Chercheur. Lors de l'installation de l'actuel CA de l'ENSAPLV, Mme Chimène Denneulin a été désignée pour assurer la représentation de l'établissement.</p> <p>Dans le cadre du nouveau CA d'HESAM Université, il est aujourd'hui proposé que Madame D'Orazio, en qualité de Présidente du CA de l'ENSAPLV, soit désignée pour représenter l'établissement dans cette instance.</p> <p>Après avoir demandé si d'autres administrateurs étaient candidats à cette fonction et constatant qu'aucune autre candidature ne s'est fait connaître, il est donc proposé de mettre au vote l'approbation de candidature d'Anne D'Orazio. La délibération est approuvée à l'unanimité ; la présidente remercie les membres du conseil d'administration pour leur confiance.</p> <p>Décision : Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité l'approbation de la candidature de Mme D'Orazio en tant que représentante de l'ENSAPLV au Conseil d'Administration de HESAM Université.</p> <p>Abstention : 0 Nbre de votes pour : 20 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 20</p>				

11h45	6	Questions divers	Anne D'Orazio,	
Aucune question divers.				

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 12h40.

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

